

Mon premier cas de cyberharcèlement

Les **nouvelles technologies** et les **réseaux sociaux** sont **utilisés de façon positive et responsable par une grande majorité** des jeunes. Ces derniers les ont pleinement intégrés à leur vie sociale. Ainsi, ce qui se partage entre les smartphones ne fait qu'un avec les échanges de la « vraie vie », pour le meilleur mais quelquefois aussi pour le pire. C'est le cas notamment des propos diffamatoires, humiliants, agressifs, de la divulgation d'informations ou d'images personnelles... **Lorsqu'elles font appel aux nouvelles technologies, ces formes de harcèlement sont qualifiées de cyberharcèlement.** Dans le cadre scolaire, le cyberharcèlement entraîne notamment une **perception dégradée du climat scolaire** et une **démotivation chez les élèves** qui le subissent.

Comment reconnaître une situation de cyberharcèlement ? Comment agir face au cyberharcèlement ? Comment le prévenir ? Les quelques conseils ci-dessous vous permettront d'y voir plus clair, de savoir comment réagir et sur qui vous appuyer.

CONSEILS PRATIQUES

Reconnaître une situation de cyberharcèlement

21 % des adolescentes et 15 % des adolescents déclarent avoir connu **au moins une situation de cyberharcèlement**, selon une étude de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP, 2015). En tant qu'enseignant et avant toute prise de décision, il est important d'avoir une vision nourrie de ce phénomène, d'un point de vue social, psychologique ou encore légal. **Identifier les premiers signes de cyberharcèlement** chez un élève peut le sauver d'une situation de souffrance et de décrochage scolaire. Par ailleurs, et comme bien souvent à l'école, l'enseignant ne doit **jamais se considérer seul face à ce problème**. Il peut, en effet, compter sur un **écosystème d'acteurs**, depuis ses collègues jusqu'au monde associatif, en passant par sa hiérarchie et les professionnels du domaine psychosocial.

➔ Comprendre le cyberharcèlement

- **Mettez des mots sur les situations de cyberharcèlement.** Le guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire du ministère de l'Éducation nationale liste notamment les propos diffamatoires, humiliants, agressifs, mais également la divulgation d'informations ou d'images personnelles, l'usurpation d'identité (*cat-*

ishing) et le *slut-shaming*, stigmatisation de certaines attitudes ou manières de s'habiller des jeunes filles.

- **Identifiez ses spécificités.** Le cyberharcèlement possède toutes les caractéristiques du harcèlement et notamment son **caractère déséquilibré** (un/des agresseur(s) face à un agressé) et **répété**. La recherche montre cependant qu'Internet peut agir comme un désinhibiteur, favorisant l'absence de contact physique et l'anonymat. Des jeunes peuvent alors commettre certains actes qu'ils n'auraient jamais envisagés dans la « vraie vie ». Par ailleurs, là où **le harcèlement physique s'arrête une fois passé la porte de la maison, le cyberharcèlement se poursuit en ligne** et les insultes et les humiliations prennent une tout autre dimension lorsqu'elles risquent d'être inscrites « pour toujours » sur la toile.
- **Identifiez les supports du cyberharcèlement.** On pense d'abord aux réseaux sociaux qui impliquent la personne à travers son profil et peuvent l'exposer à des injures, des moqueries, des menaces ou encore des prises de contact insistantes. **L'association e-Enfance** identifie également les messageries instantanées, les forums, chats ou encore les jeux en ligne comme possibles théâtres de harcèlement.

- **Situez le cyberharcèlement par rapport à la loi.** Comme forme de harcèlement qui s'exprime à travers les technologies de l'information et de la communication, **le cyberharcèlement est réprimé** par l'article 222-33-2-2 du Code pénal depuis la loi du 4 août 2014. **Le harcèlement moral y est puni** d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, et l'article prévoit des circonstances aggravantes lorsque les faits ont été commis sur Internet.

- **Informez-vous sur les pratiques numériques des adolescents.** Selon le sondage « Parole aux Jeunes » mené par Diplomeo auprès de 4 312 jeunes âgés de 16 à 25 ans, à peine plus d'un tiers des 16-18 ans utilisent encore Facebook en 2020, alors qu'ils sont près de 90 % à utiliser Instagram. Signe positif : 80 % des jeunes ont des comptes privés sur les réseaux sociaux. Pour la majorité des 16-18 ans, **un réseau social est un outil de travail presque naturel** avant d'être un moyen de devenir célèbre : plus de 8 sur 10 travaillent avec leurs camarades sur les réseaux sociaux. Bien entendu, perceptions et usages dépendent de l'âge, mais retenez avant tout qu'**une vérité dans ce domaine est très vite dépassée**. La communication intergénérationnelle que favorise l'école est ici indispensable !

- **Pensez aux témoins.** Le harcèlement doit se voir comme une **relation triangulaire victime-agresseur-témoins**. C'est une dimension importante du phénomène. Les comportements de l'agresseur, tout comme le ressenti de la victime, seront largement influencés par le nombre de témoins, de vues, de likes... Dans une situation de cyberharcèlement, des **témoins « actifs »** vont contribuer, par leurs commentaires, le partage des photos ou propos dégradants, à blesser la victime sans pour autant prendre conscience qu'ils se rangent alors du côté de l'agresseur. Les **témoins « passifs »** ne participent, quant à eux, pas directement au harcèlement mais, souvent par peur, ils ne s'y opposent pas non plus. Réciproquement, le harcèlement a un effet néfaste sur les témoins (sentiment d'injustice, anxiété, enrôlement...) et peut fortement dégrader l'ambiance d'une classe, le climat scolaire d'un établissement.

➔ Identifier les signes d'une situation de cyberharcèlement

- **Observez les variations d'intérêt** vis-à-vis des activités en classe : baisse des résultats scolaires, retards, oublis... sont autant de signes qui, sans relever systématiquement d'une situation de harcèlement, peuvent vous mettre la puce à l'oreille.

- **Soyez attentifs aux changements d'aspect physique** de vos élèves. Le cyberharcèlement génère beaucoup d'anxiété chez la victime ; ce qui entraîne de la fatigue et parfois des blessures auto-infligées. Bien entendu, cette attention doit être portée le plus discrètement possible et en lien avec l'infirmerie de l'établissement.

- **Repérez les réactions moqueuses** ou suffisantes lorsque le cyberharcèlement et l'Internet responsable sont abordés en classe. Les auteurs de telles actions témoignent, en effet, souvent d'un manque d'empathie et ont tendance à minimiser la portée de ces agressions.

- Faites attention aux échanges verbaux informels au sein de votre classe. Bien sûr, vous ne pouvez pas contrôler toutes les conversations qui ont lieu dans votre cours. Mais c'est souvent dans les « temps morts », entre votre consigne et la mise au travail de vos élèves, que des paroles faussement anodines peuvent être dirigées contre un élève.

- **Écoutez, observez et régulez les réactions des élèves** quand vous créez des groupes de travail. Le refus répété de travailler en groupe avec tels élèves ou même avec qui que ce soit peut traduire une volonté de s'isoler, un repli sur soi qu'il convient de repérer. À l'inverse, ne laissez pas passer la mise à l'écart d'un camarade et demandez des explications. Vous identifierez peut-être le « meneur » à l'origine de cette mise à l'écart et ceux qui le suivent qui jouent un rôle tout aussi important dans la situation.

- **Ouvrez votre cours sur Internet et les enjeux numériques.** Il est parfois difficile de savoir ce qu'il se passe dans le monde connecté des jeunes. En effet, pour des raisons qui peuvent être légitimes par ailleurs, la loi interdit le téléphone portable au collège. L'usage d'ordinateurs ou de tablettes connectés à Internet en classe peut permettre aux élèves d'**évoquer leurs pratiques numériques**, bonnes ou moins bonnes. Ils découvrent, à cette occasion, un monde numérique bien plus large que celui de leur réseau social préféré et **développent ainsi une conscience des enjeux citoyens de l'Internet responsable**.

➔ Connaître les acteurs pour lutter contre le cyberharcèlement

- **Entourez-vous de vos collègues.** Vous n'êtes pas seul(e) face à une situation de cyberharcèlement parmi vos élèves. Les enseignant(e)s qui partagent votre classe et connaissent bien vos élèves vous offrent bien souvent une oreille concernée et expérimentée. Les collègues qui enseignent l'**ÉMI** (Éducation aux médias et à l'information) peuvent vous aider sur l'identification du problème, le cadre légal de telle ou telle pratique sur les réseaux sociaux.

- **Comptez sur les personnels non enseignants**, en priorité la ou le **CPE** (Conseiller principal d'éducation) qui représente un lien privilégié avec la famille et la vie hors classe en général. **L'infirmier ou l'infirmière** sont bien entendu incontournables pour l'identification, le traitement et le suivi des situations de harcèlement, mais aussi pour la mise en place d'actions de prévention. **La direction** joue également pleinement son rôle en

constituant un autre maillon dans la chaîne des responsabilités et des prises de décision.

- **Informez-vous sur les partenariats locaux** qui existent dans votre établissement, en particulier avec la police, la gendarmerie et/ou les associations locales.
- **Prenez en compte l'échelle académique.** La Délégation académique au numérique éducatif (**DANE**) est la cellule académique spécialisée dans les questions liées au numérique, et notamment dans l'usage qu'en font les jeunes, que ce soit pour le premier ou le second degré. De plus, chaque académie possède un **référént harcèlement** et, dans certaines académies, existe un **GACS** (Groupe académique climat scolaire). Le GACS vise à fédérer les actions conduites par les différents acteurs du harcèlement scolaire, selon leurs champs de compétence et d'intervention. Des formations sont régulièrement proposées au Plan académique de formation de votre académie. Repérez-les et inscrivez-vous !
- **Appuyez-vous sur les actions nationales.** L'Éducation nationale propose divers outils pour lutter contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. Sur son site Internet dédié, un numéro d'écoute et de prise en charge, le 3020, est mis au service des familles et des victimes. Les élèves sont directement sollicités depuis 2015 à travers une **journée dédiée** en novembre, un **Prix « Non au harcèlement »** et la formation d'« **ambassadeurs lycéens** » qui permet une sensibilisation et une formation des élèves par leur pairs.
- **Appuyez-vous aussi sur les structures et les programmes existants.** Le programme **Internet sans crainte** propose des ressources adaptées aux élèves, aux parents et aux acteurs éducatifs pour accompagner les usages du numérique. Certaines ressources sont conçues spécifiquement pour aborder le cyberharcèlement avec les jeunes. **L'association e-Enfance** gère, quant à elle, le dispositif **Net Écoute** au 0800 200 000, pour agir contre le cyberharcèlement et les cyberviolences. **Les Petits Citoyens** accompagnent les parcours civiques et citoyens des enfants de 7 à 11 ans. Enfin, la **Ligue de l'enseignement**, qui regroupe 30 000 associations locales, développe deux dispositifs que vous pouvez adapter dans votre établissement : « les sentinelles » sont des adultes ou des élèves qui repèrent des situations de harcèlement. Ils interviennent auprès de la victime, des observateurs passifs mais jamais auprès de l'agresseur. « Les veilleurs » est un dispositif centré sur le rôle de témoin dans une situation de cyberharcèlement. Il s'appuie sur des élèves volontaires pour améliorer le climat scolaire.

Agir face à une situation de cyberharcèlement

Chaque comportement négatif n'est pas synonyme de harcèlement. Une mise au point rapide peut parfois per-

mettre d'éviter que la situation ne dégénère. Les signes présentés dans la section précédente doivent cependant alerter. Si la situation se répète et vire à l'acharnement, l'enseignant ne doit pas hésiter. Dans les limites de son rôle, il va devoir participer à une action concertée à la fois vis-à-vis de la victime et du ou des auteur(s).

➔ Connaître son champ d'action et situer son rôle

- **Condamnez toute situation** laissant penser à un cyberharcèlement. En tant qu'éducateur, vous êtes un témoin particulier, que vous viviez la situation en direct ou qu'on vous la rapporte à la fin d'un cours. On l'a dit, le rôle des observateurs est très important et le professeur est un observateur pas comme les autres. Les élèves noteront attentivement votre réaction et apprendront ainsi que l'on ne doit pas laisser une inégalité sociale se manifester sans réaction.
- **Utilisez le conditionnel avant toute accusation** : « si ce qu'il/elle dit est vrai, alors ce n'est pas acceptable... ». Vous êtes aussi considéré(e) comme **un juge** pour l'ensemble des élèves concernés. Les enfants, peut-être plus encore que les adultes, attachent une grande importance au sentiment de justice. Ils ne prennent pourtant pas toujours la précaution de vérifier leur source ; ce qui peut amener à de dangereux malentendus.
- **Transmettez l'information.** Votre rôle s'inscrit dans une chaîne d'acteurs qu'il vous faut mobiliser. Si vous n'êtes pas le professeur principal de l'élève victime, informez-le. Ce dernier doit lui aussi partager l'information avec la vie scolaire, le référent harcèlement s'il existe, et, dans tous les cas, avec la direction de l'établissement qui, elle, est responsable du traitement de la situation. Si nécessaire, **c'est la direction qui signale l'incident** au Rectorat, à la police ou la gendarmerie.
- **Participez au volet éducatif de la réponse collective.** Lorsque la situation est signalée et confirmée, la direction compose une équipe ressource autour du professeur principal, du Conseiller principal d'éducation, mais aussi de l'infirmier, du conseiller d'orientation, du psychologue et/ou de l'assistant social. Cette équipe engage alors la réponse. Dans ce cadre, vous pouvez être amené(e) à mobiliser vos élèves (proches de la victime ou non), lors d'une heure de vie de classe, par exemple, pour une réponse éducative qui suscite empathie et solidarité envers la victime.
- **Participez au suivi post-événement.** En classe, vous êtes à nouveau un témoin privilégié de l'amélioration effective (ou non) de la situation. Les informations que vous recueillez sont essentielles pour évaluer l'efficacité de la réponse apportée et prévenir la récurrence. Vous contribuez également **au suivi de la victime** en rencontrant ses parents pour faire le point sur les mesures qui ont été prises et leurs effets.

- **Retrouvez une « normalité »** dans la relation avec les élèves de votre classe. La situation de harcèlement laisse des traces, aussi bien chez les protagonistes que chez les témoins, y compris chez vous. Pour autant, une fois que « justice est faite », reprenez votre rôle d'enseignant et offrez une seconde chance aux responsables. Vous le savez, vous êtes l'enseignant de tous vos élèves et les considérez de façon égale dans l'accompagnement de leur apprentissage.

➔ **Agir vis-à-vis de la victime**

Dans le respect des rôles de chacun et en coopération avec les différents acteurs évoqués dans les sections précédentes, la première attention se porte naturellement sur la victime. Il s'agit alors de faire face à des sentiments de colère, de frustration, voire de détresse, et d'éviter qu'ils se transforment en troubles psychologiques plus graves. Un **protocole de prise en charge de la victime** est proposé par le site gouvernemental **nonauharcelement.education.gouv.fr**, selon que les faits se déroulent dans le primaire ou le secondaire. Nous en reprenons ici les principaux conseils du point de vue de l'enseignant.

- **Rassurez la victime.** Avant tout, ce n'est pas de sa faute ! Évitez qu'elle se rende coupable et dégrade son image d'elle-même. Pour cela, proposez-lui de s'asseoir, de respirer, montrez-lui que vous êtes à l'écoute, mais essayez de ne pas minimiser ni les faits, ni leur portée. Sauf si cela rassure l'élève victime d'avoir un ou une amie à ses côtés, tenez à l'écart les éventuels camarades qui ne manquent pas de s'intéresser à vos échanges.

- **Posez un contrat de communication.** Si vous pouvez assurer la victime d'une certaine confidentialité vis-à-vis de la classe et de ses camarades, précisez-lui bien que dans votre rôle, vous ne pouvez pas garder cette information pour vous. Votre obligation professionnelle vous demande de respecter un certain protocole et cela passe par communiquer les faits à votre hiérarchie.

- **Proposez une écoute active** pour faire le point sur ce qu'il s'est passé. Posez des questions ouvertes qui appellent à la description des faits : « je te propose, si tu veux bien, de me raconter ce qu'il s'est passé... ». Évitez les « pourquoi ? » qui incitent à l'analyse, peuvent faire craindre d'être jugé et vous éloigner des faits. N'hésitez pas également à reformuler les propos pour aider la victime à expliciter son récit : « si je comprends bien... ».

- **Aidez à rassembler des traces** de ce qu'il s'est passé et qui peuvent constituer des preuves d'un harcèlement : une capture d'écran, un message privé, un sms, une photo... Aidez la victime à les imprimer. Cela participera à la constitution du dossier à charge, *a minima* en vue d'une commission éducative.

- **Invitez la victime à signaler les contenus incriminés** ainsi que leur(s) auteur(s). Toutes les applications proposent ce dispositif de signalement. Il vous faut en préciser le motif et vous pouvez demander à ce que le contenu (image, vidéo, texte...) soit supprimé.

- **Informez l'équipe éducative.** Après avoir expliqué à l'élève victime que vous n'avez pas le choix et que c'est dans son intérêt avant tout, informez le professeur principal de la situation. Il reviendra ensuite à ce dernier de communiquer avec la direction de l'établissement pour identifier les suites à donner et l'équipe d'encadrement de la réponse éducative.

➔ **Agir vis-à-vis du ou des auteur(s)**

Dans le cas où les traces du harcèlement ne révèlent pas l'identité de l'auteur, il convient d'inviter les parents à déposer une plainte à un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Si, au contraire, le ou les auteurs sont identifiés, les conseils suivants peuvent être utiles dans le cadre d'une action collective et concertée.

- **Programmez un entretien avec l'auteur.** Évitez de traiter la situation immédiatement après les faits ou leur découverte. D'abord, vous empêchez ainsi que des émotions trop fortes altèrent l'objectivité à la fois du récit et de son écoute. Ensuite, cela vous permet de donner du temps à l'équipe d'intervention pour s'harmoniser et préparer l'entretien. Si plusieurs auteurs sont identifiés, il faut aussi prévoir de les accueillir séparément.

- **Posez le cadre de l'entretien.** L'objectif est avant tout de s'informer. Il s'agit donc de recueillir la parole des protagonistes pour mieux comprendre et ainsi mieux agir. Précisez également votre rôle dans le traitement de la situation. Informez alors simplement l'élève qu'un de ses pairs se plaint d'être victime de violences (peut-être verbales) répétées.

- **Écoutez sa version des faits.** Respectez sa prise de parole et invitez-le à la description stricte des faits, avec le moins possible de jugement(s) ou de commentaires. Vous pouvez ainsi appréhender son degré de reconnaissance des faits, ainsi que son niveau d'empathie envers la victime. En effet, particulièrement dans le cas d'un cyberharcèlement, les auteurs perçoivent plus difficilement la réaction des victimes à l'autre bout de la toile et mesurent mal les conséquences de leurs actes.

- **Mettez l'auteur devant ses responsabilités.** Qualifiez sans détour la nature de ses actes. **Rappelez aussi les valeurs** qui sont à l'œuvre dans l'école républicaine : la fraternité, le respect de l'autre, de la différence, le refus de toutes discriminations... C'est le chef d'établissement qui se charge de présenter les conséquences disciplinaires possibles pour de tels actes. Il peut éga-

lement rappeler le cadre de la loi dans un but éducatif et l'engagement de démarches judiciaires relevant uniquement des représentants légaux. Vous le responsabiliserez également en lui proposant de faire partie de la résolution de la situation.

- **Invitez-le à réparer sa faute.** Demandez-lui, si ce n'est pas déjà fait, de supprimer les contenus incriminés. Il devra également, *a minima*, présenter ses excuses à la victime.
- **Prévenez les parents.** Tout comme ceux de la victime, les parents de l'auteur doivent être prévenus et reçus en entretien. Ces derniers doivent entendre les faits, leur qualification et leurs conséquences : sur la victime, comme sur de possibles sanctions envers l'auteur. Vous pouvez également inviter les parents à soutenir toute démarche de réparation de la part de leur enfant.
- **Participez à la mise en place des mesures éducatives.** La commission éducative est l'instance de l'établissement qui a l'autorité pour prendre de telles décisions. Dans ce cadre et en protégeant la victime avant tout, vous pouvez proposer des mesures de responsabilisation. Ces dernières permettent à l'auteur de réfléchir à la portée de ses actes. C'est aussi l'occasion d'engager des actions pédagogiques et de prévention auprès de l'ensemble de la communauté éducative et, pourquoi pas, de faire intervenir une association spécialisée.

Prévenir le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement se déroulant souvent **hors du temps scolaire**, on pourrait penser que ce n'est pas un problème majeur pour l'école. Pourtant, non seulement ses **conséquences** rejaillissent immédiatement sur la **santé mentale des élèves** et le **climat scolaire**, mais il est également **étroitement lié à ce qui se déroule dans l'établissement**. Une photo dégradante postée la veille sur Instagram est commentée, analysée ou moquée dans la cour de récréation comme en classe ! Si les élèves condamnent très majoritairement le cyberharcèlement, ils ont du mal, dans les faits, à identifier de telles situations. Si des gestes simples et efficaces doivent être communiqués aux élèves pour se prémunir du cyberharcèlement, c'est aussi par des **actions pédagogiques** en classe ou à l'échelle de l'établissement que les élèves apprendront à repérer et rejeter ces phénomènes, et développeront empathie, solidarité et respect de l'autre.

➔ Intégrer le cyberharcèlement aux situations pédagogiques

- **Utilisez progressivement des outils numériques en classe.** S'il convient d'adapter à la fois les outils, les temps et les usages du numérique à l'âge de vos élèves, il serait dangereux et injuste de reléguer l'apprentissage de leur maîtrise à la seule sphère familiale. En effet, doués pour certaines manipulations, souvent tactiles,

les enfants d'aujourd'hui ont une maîtrise très partielle de leurs outils numériques. Vous participez ainsi à développer les compétences numériques de tous vos élèves. **Une culture numérique commune se développe aussi par des usages communs.** Attention cependant à l'exemplarité nécessaire en ce domaine : vérifiez que les outils numériques que vous utilisez sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

- **Contribuez à former des « cybercitoyens ».** Une Éducation aux médias et à l'information (EMI) est proposée de la maternelle au lycée. Au-delà d'une maîtrise des outils, elle vise à **donner aux élèves les moyens d'exercer leur citoyenneté** dans une société fortement numérique. Identifiez, dans votre discipline et en coopération avec vos collègues, des parties du programme qui pourraient contribuer à l'ÉMI. Un peu de recul sur les items du programme, une discussion avec un(e) enseignant(e) d'ÉMI, peuvent vous permettre de nourrir, par votre cours, une thématique comme l'identité numérique ou le droit à l'image. En retour, votre thème disciplinaire prendra lui aussi une autre dimension !
- **Profitez du travail de groupe pour enseigner par projet.** Qu'il soit disciplinaire, interdisciplinaire ou à l'échelle de l'établissement, le projet permet de se donner du temps pour concevoir un produit de A à Z. C'est une action principalement collective qui engage donc les **compétences du « vivre-ensemble »**. Qu'il s'agisse de la réalisation d'un site Internet, de vidéos ou de podcasts, votre projet doit alors intégrer la question de la publication des contenus. En se « frottant » au monde réel, cette question intègre un ensemble de problématiques que l'on retrouve dans le cyberharcèlement : « Qui publie ? Pourquoi ? Avec quelle autorisation ? Quel est le message ? À qui est-il destiné ? etc. ».
- **Intégrez la citoyenneté numérique à vos temps de vie de classe.** Ces temps vous permettent d'entrer différemment en relation avec vos élèves. La dimension des savoirs est mise de côté pour se concentrer sur la vie quotidienne au sein de la classe et de l'établissement. On l'a dit, la vie numérique des élèves s'intègre à ce quotidien. Aussi, abordez le sujet ! Cela peut être évoqué sous l'angle du temps d'écran, de la présence ou non sur des réseaux sociaux, du nombre de messages échangés, des conditions de travail à la maison, ou encore des relations au sein de la classe. Pour libérer la parole, évitez les questions-réponses et proposez d'animer (ou de faire animer) un débat.
- **Intégrez la vie numérique de l'élève dans les échanges avec les parents.** Même s'il s'agit d'une simple rencontre pour remettre le bulletin trimestriel, profitez de la présence des parents pour évoquer la place du numérique dans la vie quotidienne de l'élève. Travailler main dans la main avec les parents est incontournable pour développer chez l'élève un usage raisonné des nouvelles

technologies. Par ailleurs, en cas de baisse des résultats ou de la motivation notamment, un dialogue fructueux avec les parents vous permettra de comprendre les 50 % du problème qui restent invisibles depuis l'école. Vous pourrez alors relier ces informations aux éventuels signes d'un cyberharcèlement.

- **Associez les élèves à la construction des actions de prévention.** Les jeunes sont souvent bien plus au courant des derniers usages numériques que les adultes. Ce sont leurs usages ! De leur côté, les adultes possèdent une expérience, des connaissances et un regard critique qui leur permettent de proposer des repères pour comprendre ces nouveaux usages et éviter que les plus mauvais d'entre eux ne se développent. **Mettez donc cette complémentarité à profit.** Le **Comité de vie lycéenne ou collégienne** est une instance représentative des élèves à solliciter pour **coconstruire avec les adultes toute action de prévention.**

➔ Engager des actions de prévention

- **Renforcez le lien entre les élèves.** Participez à imaginer collectivement des **dispositifs inter-classes**. Ces dispositifs peuvent viser l'intégration des plus jeunes, à travers une journée ou une semaine dédiée. Ils peuvent aussi promouvoir l'entraide entre élèves : aide aux devoirs, système de tutorat... ou encore faire coopérer des élèves de classes différentes : semaine des projets, club sciences, journalisme... En vous impliquant dans de tels dispositifs, vous concourez à **développer la solidarité entre pair et l'acceptation de la différence.** Vous participez également à **l'amélioration du climat scolaire de l'établissement.**

- **Renforcez le lien avec les parents.** Depuis la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, l'aménagement d'un « espace parents » est attendu dans chaque établissement scolaire. Cependant, dans les faits, ces espaces ne sont souvent pas bien définis. Alors, lancez la question au sein de votre équipe pédagogique. Et si un espace d'accueil pour les parents était l'occasion de **rapprocher un peu plus les parents de l'école** et de **libérer la parole** sur de grandes thématiques telles que le cyberharcèlement ?

- **Proposez la création et/ou l'animation d'un média d'établissement.** Un des meilleurs moyens d'**impliquer les élèves dans les questions de société** est de leur donner un outil, authentique et de qualité, d'une expression à la fois libre et encadrée. Certes, l'aménagement d'un studio vidéo, la mise en place d'une web-radio, d'un journal numérique, etc., représentent pour votre établissement un investissement en temps, des moyens financiers, de la formation... Mais ces investissements sont rapidement rentabilisés tant du point de vue pédagogique que du climat scolaire. Ces médias sont en effet l'occasion d'**établir des ponts entre les disciplines** et d'**engager des réflexions citoyennes, par les élèves et pour les élèves.**

- **Participez à la dimension partenariale de l'établissement.** Nous l'avons dit, les actes de harcèlement se poursuivent en dehors de l'école. Aussi, vous pouvez imaginer des **actions communes avec les collectivités et les associations locales** pour sensibiliser à la fois l'établissement et son environnement aux violences sur le web : une exposition photo à l'extérieur de l'école, l'organisation d'une conférence... Les **coproductions artistiques interactives**, comme le théâtre-forum ou le théâtre invisible, sont souvent impactantes et très appréciées des élèves. Elles permettent, notamment, de **travailler sur l'empathie et la gestion des émotions.** Toutes ces actions peuvent s'organiser dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC) de l'établissement.

- **Participez à un projet pour repenser les espaces et les temps scolaires.** Les espaces scolaires sont le bien commun de la communauté éducative. La cour de récréation, lieu de détente et de joie, mais aussi de jeux dangereux et de pratiques violentes, peut être repensée avec les élèves pour favoriser le sentiment de sécurité, intégrer un usage du numérique responsable ou encore affirmer l'égalité entre les filles et les garçons. Le temps scolaire peut lui aussi être questionné collectivement sous divers aspects : l'attente au self, les sonneries, la pause méridienne, tous **ces éléments du quotidien influent sur le climat scolaire et les relations entre les élèves (et les adultes !).**

- **Engagez-vous dans une action nationale.** Participez par exemple au **prix #NAH Non au Harcèlement** que le ministère de l'Éducation nationale organise tous les ans. Il s'agit de mettre en valeur une action envisagée au sein de votre établissement, contre le harcèlement et le cyberharcèlement, par la réalisation d'une vidéo ou d'une affiche. Des prix attribués dans chaque académie offrent la possibilité de mettre en œuvre et d'accompagner l'action en question. Des associations nationales comme **e-Enfance**, reconnues d'utilité publique et agréées par le ministère de l'Éducation nationale, peuvent aussi intervenir dans votre établissement pour **sensibiliser vos élèves** et leur expliquer comment réagir face à une situation de cyberharcèlement.

➔ Se protéger du cyberharcèlement

Au-delà des enjeux éducatifs et sociaux liés au cyberharcèlement, il existe une série de « bonnes pratiques » numériques qui permet à vos élèves de se protéger contre le cyberharcèlement. Dans une situation pédagogique dédiée ou au détour d'un usage en classe, les gestes suivants sont autant de bons conseils que vous pouvez donner à vos élèves... et à vous-même !

- **Attachez une grande importance à vos données privées** et celles de vos élèves. Les données personnelles sont devenues la richesse du XXI^e siècle. Beaucoup d'applications gratuites le sont en échange de ces dernières. Essayez donc d'adopter une économie des données

privées. La création d'un compte est-elle nécessaire ? N'y a-t-il pas une alternative ? Quelles sont les données indispensables ? Celles facultatives ? Quelle adresse email associer à ce compte ? Séparer vie professionnelle et vie privée est indispensable sur le web. Les élèves plus âgés seront eux aussi rapidement confrontés à cette problématique. L'usage fait des données privées par votre établissement doit également suivre cette logique minimaliste et attentive, conformément au RGPD.

- **Prenez le temps d'établir vos paramètres de confidentialité.** Chaque réseau social vous propose, lors de la création d'un compte mais aussi à tout moment, de choisir qui pourra vous contacter, voir ce que vous partagez et plus généralement connaître votre activité sur le réseau. Pour les plus jeunes, il peut être bon de se donner comme première règle de n'interagir en ligne qu'avec des camarades IRL (*In Real Life* : de la vraie vie).

- **Éduquez aux mots de passe.** Dans un lieu public comme l'école, demandez aux élèves de prendre l'habitude de se déconnecter une fois leur travail terminé. Par ailleurs, les enfants peuvent être tentés de partager leurs identifiants de connexion avec un(e) ami(e). Cependant un « emprunteur » malveillant peut alors partager du contenu offensant à partir de ce compte, que ce soit envers la personne qui lui a fait confiance ou, en son nom, envers d'autres victimes. Enfin, les techniques sur Internet pour casser les mots de passe progressent rapidement et leur robustesse devient aussi un enjeu éducatif : ne pas écrire sa date de naissance dans le mot de passe, choisir des caractères de type différents, etc.

- **Aidez vos élèves à réfléchir avant de publier.** Une photo partagée, même sans arrière-pensée, peut embarrasser un camarade qui apparaît en arrière-plan. Au-delà du consentement des protagonistes, il convient également d'anticiper les réactions possibles des personnes qui verront cette photo. Il s'agit donc d'être attentif à ce que l'on partage afin de ne porter préjudice ni aux autres, ni à soi-même. Proposez ainsi à vos élèves d'analyser ensemble une image prise sur Internet. Une controverse émergera sûrement, les uns ne verront pas le mal lorsque les autres éprouveront une injustice, de la colère... Cela leur montrera que l'interprétation est subjective et qu'il est important de savoir se mettre à la place de l'autre.

- **Développez votre culture numérique en même temps que celle de vos élèves.** Le ministère de l'Éducation nationale a développé **Pix, un service en ligne pour évaluer, mais aussi développer ses compétences numériques.** Destinée aussi bien aux élèves qu'aux adultes, cette plateforme propose des situations-problèmes qu'il vous revient de résoudre. Celles-ci s'adaptent à votre niveau et vos progrès. De nombreux conseils formulés plus haut se retrouvent mis en situation dans cette application. Vous pourrez même obtenir une certification de vos compétences.

ON A TESTÉ POUR VOUS !

3 plateformes numériques qui proposent des ressources pour agir contre le cyberharcèlement.



Pour accéder aux ressources :
<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

➔ Non au harcèlement Un dispositif pour lutter contre le harcèlement scolaire

Non au harcèlement est un programme pour prévenir et agir contre le harcèlement scolaire, qui s'adresse à la fois aux élèves, à leurs familles et aux acteurs éducatifs. Des ressources, fiches-conseils, numéros et plateformes de contact sont disponibles pour accompagner les victimes, témoins et auteurs de violences scolaires.

Sur le site Internet du programme, on peut également retrouver un guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire, des séquences pédagogiques et des campagnes de sensibilisation, ainsi que les productions du prix #NAH Non au Harcèlement, organisé chaque année avec les élèves.



Pour accéder au site :
<https://www.internetsanscrainte.fr/>

➔ Internet sans crainte Un programme pour sensibiliser aux bons usages du numérique

Internet sans crainte est le programme national pour accompagner les jeunes dans une meilleure maîtrise de leur vie numérique. Son site propose plus de 80 ressources pédagogiques gratuites pour sensibiliser aux bonnes pratiques du numérique. Parcours numériques clés en main, *serious games*, activités interactives, conseils... Internet sans crainte propose des ressources adaptées aux enfants (comme la série Vinz et Lou stoppent la violence), aux adolescents (avec notamment le *serious game* Stop la violence !), aux familles (par exemple, l'application mobile FamiNum et les vidéos Parents, parlons-en !) et aux acteurs éducatifs (fiches, guides, parcours pédagogiques...).

Un dossier spécifique sur le cyberharcèlement présente des actualités, des conseils et des ressources thématiques pour accompagner les enfants et les adolescents.



Pour accéder aux ressources sur le harcèlement à l'école :
<https://www.lumni.fr/dossier/harcelement-a-lecole>

➔ Lumni Une plateforme de ressources pour apprendre autrement

Anciennement France TV Éducation, Lumni propose aux élèves, de la maternelle au lycée, des vidéos, jeux, dossiers et articles pour accéder à la culture, au savoir, et comprendre le monde qui les entoure, en apprenant autrement, seuls ou accompagnés. Le site s'adresse aussi aux professionnels de l'éducation, en proposant plus de 3 000 ressources, répertoriées par niveaux et disciplines scolaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

La recherche en parle

- **Dossiers de l'observatoire Mes Datas et Moi, article « Cyberharcèlement : un fléau qui débute à l'école » :**
<https://www.mesdatasetmoi-observatoire.fr/article/cyberharcèlement-un-fléau-qui-débute-a-lecole>
- **Fiche « Harcèlement sur les réseaux sociaux : que faire ? » :**
<https://www.mesdatasetmoi-reseauxsociaux.fr/fiches-pratiques/harcèlement-sur-les-reseaux-sociaux-que-faire>
- **Risques numériques et prévention :**
<https://www.maif.fr/conseils-prevention/les-risques-numeriques.html>
- **Prévenir le (cyber)harcèlement en milieu scolaire**, par Elliot Michèle.
- **Harceleurs et harcelés : des expressions du mal-être différentes**, par Emmanuelle Godeau, Nicole Catheline, Margarida Gaspar de Matos, Virginie Ehlinger (2016) :
<https://www.cairn.info/revue-agera-debats-jeunesses-2016-4-page-95.htm?contenu=article>
- « **Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils** », *Journal du droit des jeunes*, vol. 328, N° 8, 2013, pp. 34-38.
- **Projet de recherche « Médiation sociale en milieu scolaire » :**
<https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/content/mediation-sociale-en-milieu-scolaire>
- « **Les conditions du bien-être à l'école** », par C. Marsolier :
<https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/N-9471-14059.pdf>

Pour s'informer et être accompagné



MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur   